

Motion « Pour un contournement du bourg d'Aubonne et une mise en valeur de la place de la gare »

Motion déposée au Conseil Communal d'Aubonne lors de la session du 25 septembre 2018 par Lorette Killias Leutwiler et consorts.

Cosignée par 22 conseillers communaux

Le trafic au cœur du bourg d'Aubonne provoque des nuisances en termes de pollution, de bruit et de sécurité mais représente également une atteinte au patrimoine bâti. L'étude réalisée par le bureau Gygax, mandaté par la Municipalité, comptait 7'000 véhicules par jour dans le bourg en 2016 et en projette 10'000 d'ici 2040. La situation actuelle n'est dès lors plus acceptable.

Sur la route Nyon-Cossonay (RC30B), Aubonne est le seul goulet d'étranglement et le canton se doit de terminer l'axe routier Jura-Léman en réalisant l'évitement d'Aubonne.

La carte des nuisances sonores fait état d'un fort dépassement du maximum légal et il n'est pas impossible que des citoyens déposent plainte contre la commune suite à l'application de l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit.

La problématique du trafic a bien entendu aussi une incidence sur la sécurité des piétons et des écoliers. Il existe aujourd'hui une opportunité de réaménager la place de la Gare suite à son rachat par la commune et d'y créer un espace convivial et une gare des bus en site propre.

Face à cette situation, trois projets ont été présentés le 5 septembre 2017 lors d'une séance publique. Parmi ceux-ci, le projet Maurer, qui a déjà récolté le soutien de 630 signataires, est sorti premier de l'analyse multicritère effectuée par la Municipalité et le groupe technique sachant qu'il résout de manière optimale :

- la problématique du trafic de transit nord-sud et est-ouest ;
- la problématique du transbordement des élèves en site propre ;
- l'apport de places de parc supplémentaires aux abords immédiats du Bourg ;
- la restitution de la Place de la Gare aux piétons et à la mobilité douce ;

Malheureusement, les résultats du travail du groupe technique n'ont été présentés ni au Conseil Communal, ni à la population et aucun crédit d'étude n'a pour l'heure été demandé.

J'ai donc l'honneur, au vu de ce qui précède, de demander à la Municipalité dans un délai maximum de 12 mois:

- de présenter devant le Conseil un projet global pour le contournement du Bourg et l'aménagement de la Place de la Gare fondé sur l'analyse multicritère ;
- d'entreprendre toutes les démarches nécessaires auprès du canton pour une validation du projet au niveau des normes et une participation à son financement ;
- de mettre en place « une feuille de route » avec toutes les étapes importantes jusqu'à la fin de cette législature, soit fin juin 2021.

Et au Conseil Communal,

- de créer une commission thématique « circulation et mobilité douce ».

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous vous remercions de bien vouloir soutenir cette motion.

Aubonne, le 20 septembre 2018

Lorette Killias Leutwiler